



GROUPE PRIME DRINK RECUEILLE 2,2 M\$ SUPPLÉMENTAIRES ET FAIT LE POINT SUR L'ACQUISITION DE TRIANI

Montréal, Québec, le 16 octobre 2024 – Groupe Prime Drink Corp. (CSE : PRME) (« Prime » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a recueilli un montant total supplémentaire d'environ 2,2 M\$ par le biais de :

- la clôture de la troisième et dernière tranche de son placement privé de reçus de souscription sans l'entremise d'un courtier annoncé précédemment (le « placement de reçus de souscription ») pour un produit brut de 1 193 500 \$, et
- la clôture d'un placement privé d'unités sans l'entremise d'un courtier (tel que défini aux présentes) (le « placement d'unités ») pour un produit brut de 1 000 000 \$.

Le placement de reçus de souscription est réalisé dans le cadre de la transaction annoncée précédemment (la « transaction »), par laquelle la Société fera l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation (les « actions de Triani ») de Triani Canada Inc. (« Triani ») conformément à une convention d'achat d'actions modifiée et mise à jour datée du 7 août 2024 conclue par la Société, 9296-0186 Québec Inc. (« 9296 »), les actionnaires de 9296 et Angelpart Ventures Inc. à l'égard de la transaction.

À la suite de l'approbation de la transaction par les actionnaires de la Société le 16 septembre 2024, Prime a travaillé au dépôt de la documentation finale auprès de la Bourse des valeurs canadiennes (« CSE ») afin de recevoir l'approbation conditionnelle de la CSE et, subséquemment, de conclure la transaction (la « clôture »). Prime prévoit que la clôture aura lieu d'ici la fin du mois d'octobre 2024. Pour plus d'informations sur la transaction, veuillez consulter les communiqués de presse de la Société datés du 22 janvier 2024, du 8 mai 2024, du 15 mai 2024, du 22 mai 2024, du 31 juillet 2024, du 14 août 2024 et du 17 septembre 2024.

« Depuis l'annonce de l'acquisition de Triani, nous avons recueilli près de 9 M\$, ce qui représente un accomplissement majeur et témoigne du potentiel de Prime, » a déclaré Alexandre Côté, président et chef de la direction de Prime. « Nous avons hâte de procéder à la clôture de la transaction afin de pouvoir nous consacrer à la croissance de l'entreprise au bénéfice de nos actionnaires. »

Troisième tranche du placement de reçus de souscription

La Société a procédé à la clôture de la troisième et dernière tranche du placement de reçus de souscription pour un produit brut de 1 193 500 \$ (la « troisième tranche »).

La troisième tranche consistait en la vente de 1 909 600 reçus de souscription de la Société (les « reçus de souscription ») au prix de 0,625 \$ par reçu de souscription. Chaque reçu de souscription sera converti, sans paiement d'une contrepartie supplémentaire et sans autre mesure de la part de son porteur, en cinq (5) actions ordinaires du capital de Prime (les « actions ordinaires »), sujet aux ajustements, lorsque certaines conditions de libération de l'entiercement (les « conditions de libération de l'entiercement ») auront été remplies ou auront fait l'objet d'une renonciation, y compris toutes les conditions préalables requises pour la réalisation de la transaction, conformément aux modalités de la convention des reçus de souscription (telle que définie dans les présentes).

Les reçus de souscription ont été créés et émis conformément aux modalités d'une convention relative aux reçus de souscription (la « **convention relative aux reçus de souscription** ») conclue entre la Société de fiducie Computershare du Canada (l'« **agent des reçus de souscription** ») et la Société en date du 16 mai 2024, et telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre. Le produit brut de la vente des reçus de souscription sera détenu sous entiercement par l'agent des reçus de souscription jusqu'à ce que les conditions de libération de l'entiercement soient remplies ou renoncées.

Les reçus de souscription ont été offerts dans le cadre d'un placement privé conformément aux dispenses de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les reçus de souscription émis dans le cadre de la troisième tranche sont sujets à des restrictions de revente, y compris une période de détention de quatre mois et un jour à compter de la date d'émission, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières en vigueur.

La Société paiera des honoraires d'intermédiation en espèces d'un montant de 69 000 \$ dans le cadre de la troisième tranche, ce montant correspondant à 6 % du produit reçu par la Société de la part des souscripteurs au placement de reçus de souscription présentés à la Société par ces intermédiaires sans lien de dépendance.

Placement privé d'unités

La Société a également conclu le placement d'unités avec un investisseur accrédité pour un produit brut de 1 000 000 \$ par l'émission de 1 000 unités de la Société (une « **unité** ») au prix de 1 000 \$ l'unité. Chaque unité est composée de 6 250 actions ordinaires et de 6 250 bons de souscription d'actions (les « **bons de souscription** »), résultant en l'émission totale de 6 250 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,16 \$ par action et de 6 250 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,16 \$ par action ordinaire pendant une période de deux (2) ans.

Tous les titres émis dans le cadre du placement d'unités sont sujets à des restrictions de revente, y compris une période de détention de quatre mois et un jour à compter de la date d'émission, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières en vigueur. Le placement d'unités est sujet à l'approbation finale de la Bourse des valeurs canadiennes et à toute autre approbation réglementaire applicable.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net du placement de reçus de souscription et du placement d'unités pour financer la transaction, pour développer ses activités et pour son fonds de roulement.

À propos de Groupe Prime Drink

Groupe Prime Drink Corp. (CSE: PRME) est une société basée au Québec qui vise à devenir une société de portefeuille diversifiée de premier plan dans le secteur des breuvages. La Société possède actuellement plus de 3,4 milliards de litres de réserves d'eau douce souterraine sous permis au Québec et est stratégiquement positionnée pour augmenter sa participation. Sous la gouverne de sa nouvelle équipe de direction, la Société cherchera à acquérir, intégrer et développer des entreprises de breuvages dans des secteurs diversifiés avec un accent sur la croissance durable.

*NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS. LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitation D'OFFRE D'ACHAT DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS. LES TITRES N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS INSCRITS EN VERTU DE LA UNITED STATES SECURITIES ACT OF 1933, TELLE QUE MODIFIÉE (LA « **U.S. SECURITIES ACT** ») OU DE TOUTE AUTRE LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PERSONNES DES ÉTATS-UNIS À MOINS D'ÊTRE INSCRITS EN VERTU DE LA U.S. SECURITIES ACT ET DES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES APPLICABLES D'UN ÉTAT OU DE*

BÉNÉFICIER D'UNE DISPENSE D'UNE TELLE INSCRIPTION. CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE OU UNE VENTE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Jean Gosselin

Téléphone : (514) 394-7717

Courriel : info@prime-group.ca

Ni la Bourse des valeurs canadiennes ni son fournisseur de services de réglementation n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. De manière générale, les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective comme les termes « planifie », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variantes (y compris des variantes négatives et grammaticales) de ces mots et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ». Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse peuvent inclure, sans s'y limiter, des déclarations relatives : (i) à la réalisation de la transaction, (ii) à la conversion des reçus de souscription lorsque les conditions de libération de l'entiercement seront remplies, (iii) à la réception de toutes les approbations nécessaires, y compris de la CSE, et (iv) à l'utilisation prévue du produit du placement des reçus de souscription et du placement d'unités.

Ces déclarations reposent sur des hypothèses qui sont sujettes à des risques et incertitudes significatifs, y compris des risques concernant l'industrie des boissons, la réalisation de la transaction telle qu'elle est actuellement envisagée, l'obtention de toutes les approbations réglementaires pour la transaction et les placements décrits aux présentes, les conditions du marché, les facteurs économiques généraux et les marchés boursiers en général. En raison de ces risques et incertitudes et d'une série de facteurs, les résultats réels, les attentes, les réalisations ou les performances de Prime peuvent différer sensiblement de ceux prévus et indiqués dans ces déclarations prospectives. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces déclarations prospectives ainsi que des résultats futurs. Bien que Prime estime que les attentes reflétées dans les déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir que les attentes de ces déclarations prospectives s'avéreront exactes. Sauf si la loi l'exige, Prime n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives pour tenir compte des résultats réels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs, de changements dans les hypothèses, de changements dans les facteurs qui influent sur ces déclarations prospectives ou pour toute autre raison.